

**COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le **20 septembre deux mille vingt-quatre**, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

**Présents** : BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc.

**Absents** : BELLONCLE Cassandra, MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc), SVOBODA François (procuration à DELBÈGUE Jean-Pierre).

**Secrétaire de séance** : SOULIER Jean-Marc.

**Date d'envoi de la convocation** : 10 septembre 2024.

**Objet : Convention d'utilisation des étangs communaux.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a établi une convention avec l'association des Amis des Étangs afin de lui concéder l'exploitation du droit de pêche sur les étangs communaux de Viers et des Ganes. Une modification doit être apportée à cette convention.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation du Conseil municipal pour signer cette nouvelle convention.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la nouvelle convention,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

**Résultats du vote :** Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

**La délibération est adoptée.**

Extrait certifié conforme,  
Le maire,

Jean-Pierre DELBÈGUE.



Accusé de réception en préfecture  
019-211910203-20240920-2024-04-04-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2024  
Date de réception préfecture : 23/09/2024